

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix  
 Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

**Délibération n° BS-2022/23**

**Objet : Ouverture de l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse en vue d'une continuité géographique de l'outil**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix VIAL Cédric	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	MOREL Véronique
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain
<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand	

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie Eric SANDRAZ	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix) : 25  
 Exprimés (en voix) : 25  
 Pour : 25  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **Objet : Ouverture de l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse en vue d'une continuité géographique de l'outil**

Dans le cadre de la Stratégie Agricole et Alimentaire Inter territoire (SAAIT), aujourd'hui labellisée Projet Alimentaire Territorial de niveau 2, de nombreux travaux sont menés et en particulier un projet de carte interactive de recensement de l'offre en produits locaux sur nos territoires.

Dès le départ, les territoires investis dans la SAAIT ont souhaité réfléchir à un outil commun afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité de naviguer d'un territoire à l'autre sans limite administrative dans leur recherche de produits locaux. Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Mieux informer les consommateurs sur l'offre en produits locaux ;
- Participer à l'augmentation de la valeur ajoutée pour les exploitations agricoles ;
- Améliorer la visibilité des fermes ;
- Tisser du lien entre consommateurs et producteurs ;

Le Parc de Chartreuse a ainsi développé une application cartographique de mise en relation de l'offre en circuits courts, avec la demande. Cette application est adaptée aux usages mobiles, utilisant la géolocalisation permettant de cibler l'offre de voisinage. Les fermes commercialisant en circuits courts, les magasins de producteurs, les marchés de plein vent, les AMAPs sont référencés sur cette carte.

### **Objet de la décision**

Dans ce cadre, il a été souhaité que la carte des producteurs puisse se déployer afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité de naviguer d'un territoire à l'autre dans leur recherche de produit. Le Parc de Chartreuse, qui avait la responsabilité de déployer cet outil, propose ainsi aux collectivités souhaitant devenir partenaires :

- une utilisation partagée de cette application, adaptée aux usages mobiles, à l'aide de la géolocalisation permettant de cibler l'offre de voisinage ;
- l'enrichissement commun des bases de données partagées.

Dans l'intention de préciser les relations entre le Parc de Chartreuse et les territoires intéressés, il est proposé la signature d'une convention comprenant la définition des données mise en accès commun, leurs modalités de mise à jour, les fonctionnalités de l'application, les données paramétrables pour la personnalisation de l'outil par territoire, les caractéristiques techniques de la base de données partagée et les modalités d'hébergement. Le développement de nouvelles fonctionnalités et modalités d'utilisation pourra être proposé par voie d'avenant.

Ce partenariat sera proposé aux collectivités intéressées dans un souci de continuité géographique.

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'autoriser le Président à signer la convention entre le Parc de Chartreuse et les collectivités intéressées relative à l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.***

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

